



Compte-rendu de la commission de suivi – Carrière de Ravaud

Jeudi 11 décembre 2008

Monsieur Gérard LIOT, le Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 16h30.

Etaient présents :

- M. Gérard LIOT - Maire d'AUSSAC-VADALLE
- M. Jacky BRUNET – 1^{er} adjoint
- M. Luc VIART – 2^{ème} adjoint
- M. O. FLEURAUD, Maire de Nanclars
- Mme BARLIER, habitante d'Aussac-Vadalle
- M. Alain BOUSSARIE, Charente Nature
- M. Laurent Richaud - Directeur d'exploitation CDMR
- M. Stéphane SERRIER – Chef de Carrière Aussac
- Mme Emilie RICHAUD – Resp. Environnement Garandean

M. Liot rend un hommage à M. Alexander Garandean.

Mme Emilie Richaud présente les principales modifications introduites par le nouvel arrêté préfectoral d'exploitation du 25 mars 2008.

Emissions sonores

Mme Emilie Richaud expose les résultats des mesures de niveaux sonores en limite de périmètre et sur les Zones à Emergence Réglementée, ainsi que l'étude acoustique réalisée au niveau de l'installation de traitement. Ces études montrent des résultats conformes à la réglementation.

M. Liot souligne la grande influence des conditions climatiques, notamment le sens du vent, sur la perception des émissions sonores liées à l'installation de traitement. Le bruit du vidage des tombereaux dans la trémie d'alimentation est toujours perceptible. Il a noté une amélioration sensible depuis le remplacement des avertisseurs sonores de recul par des avertisseurs à fréquences mélangées (type « cri du lynx ») en journée et des flashes lumineux la nuit. Il demande à ce que la recherche de solutions se poursuive au niveau de l'installation de traitement, et cite notamment la possibilité de mise en place d'un écran acoustique au niveau de la trémie d'alimentation.

M. Laurent Richaud explique que plusieurs petites « améliorations » vont continuer à être apportées dans les prochains mois sur l'installation de traitement, conformément à ce qui est préconisé dans l'étude acoustique : par exemple, mise en place de rideaux au niveau des ouvertures des bardages pour les obstruer.

M. Fleuraud explique qu'à Nanclars les émissions sonores de la carrière sont beaucoup moins perceptibles qu'à Aussac-Vadalle, et qu'elles se mélangent et s'additionnent avec celles de GSM, de la RN 10, et peut-être bientôt d'un circuit automobile.

Tirs de mine

Depuis son changement de maison, M. Fleuraud ressent davantage les tirs de mine. Il a été rassuré par les mesures de vibrations qui viennent d'être réalisées à sa demande par M. Stéphane Serrier à son domicile.

Mme Barlier se plaint des tirs de mine, qui créent selon elle des lézardes sur ses murs et font glisser les tuiles de son toit. Elle pense que les tirs sont moins forts lorsque des mesures de vibrations sont réalisées à son domicile.

Mme Richaud rappelle qu'une expertise a été diligentée à la demande de Mme Barlier en avril 2005 par l'assureur de CDMR. La conclusion de l'expert mandaté par l'assurance a indiqué que les désordres constatés n'étaient pas consécutifs aux tirs de mine sur la carrière. L'expert de l'assurance habitation de Mme Barlier ne s'est a priori pas rendu sur les lieux et l'affaire a été classée sans suite.

M. Liot précise que la commune d'Aussac-Vadalle avait été déclarée en zone sinistrée pour sécheresse. Mme Barlier n'a pas entamé de démarches dans le cadre de cette procédure.

Mme Richaud propose à Mme Barlier de faire réaliser une nouvelle expertise, en présence cette fois de l'expert de son assurance habitation. Mme Barlier indique qu'elle fait actuellement procéder à un certain nombre de travaux sur son habitation. Il est donc convenu d'attendre quelques mois pour voir si de nouveaux désordres apparaissent.

Poussières

M. Laurent Richaud signale qu'une goulotte extensible sera installée à l'extrémité d'un tapis concernant la granulométrie la plus fine 0/6, au début de l'année 2009. Cela représente un investissement de 10 à 15k€.

M. Liot rappelle l'importance d'affecter une personne à l'arrosage des pistes en période sèche.

M. Brunet demande à la balayeuse qui nettoie la départementale de ne pas faire demi-tour sur la départementale, mais de reculer dans le chemin, afin que l'eau ne stagne pas sur les accotés.

M. Laurent Richaud donne son accord de principe, sauf si cette manœuvre engendrait un problème de sécurité routière.

Circulation

M. Liot signale la perte d'un chargement d'un camion Garandau ou GSM dans le virage de Ravaud l'été dernier. Il demande quels moyens d'information sont mis en place pour informer les chauffeurs de l'interdiction de traversée de Ravaud entre 20h et 6h.

Mme Richaud explique que 2 panneaux ont été installés avec cette consigne : un sur le mur du bureau de la bascule et un à la sortie du site. M. Liot suggère d'inscrire cette consigne également sur les bons de livraison, mais M. Richaud souligne la complexité liée à cette opération, l'émission des bons étant gérée centralement.

M. Liot informe que lorsque les consignes seront données, des contrôles de gendarmerie pourront avoir lieu entre 20h et 6h dans la traversée de Ravaud pour s'assurer du respect de l'arrêté. Mme Richaud rappelle que les camions de GSM n'ont pas à respecter une telle interdiction.

Horaires d'été

Mme Richaud rappelle que le fonctionnement de l'installation de traitement est réduit à une plage de 15h du 15 juin au 15 septembre, alors que c'est la période de pointe de la demande en granulats. M. Liot souligne que c'est aussi la période à laquelle les riverains vivent avec les fenêtres ouvertes ou dans leur jardin.

M. Liot demande si la surface de stockage ne pourrait pas être agrandie afin de produire davantage en hiver et moins en été.

Charte de l'Environnement

Mme Richaud présente les résultats de l'audit de suivi qui s'est déroulé le 24 novembre 2008 sur le site d'Aussac-Vadalle. On note une amélioration du taux de réponses positives aux questions qualifiantes du référentiel : il passe de 71 à 86%.

Conclusion

En conclusion, M. Liot annonce que des études de réalisation vont être entreprises en 2009 pour des aménagements de sécurité de la traversée de Ravaud (aménagements paysagers, rétrécissement de la chaussée, avancée des voies communales pour une meilleure visibilité).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.